

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE DU 13 décembre**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 17h30,

Les membres du conseil d'établissement sont réunis en séance ordinaire, sur convocation du président adressée aux membres le 13 décembre 2022, en salle de réunion.

Sont présents les membres suivants avec voix délibérative :

Membres de l'Administration :

Mme AUZIAS, représentante du poste diplomatique
M. Jérôme SABARIER-CRUEISE, Proviseur, président du conseil d'établissement
Mme Sophie DEMARET, Proviseure adjointe
Mme Cristina LOZADA, conseillère d'éducation
Mme Bérengère MARCHIVE, directrice des classes primaires
M. Nicolas WALLIN-BARON, directeur administratif et financier

Représentants des personnels :

Mme Marie AUVRAY-CONTRERAS, professeure (1^{er} degré)
Mme Camille TSCHAMSER, professeure (1^{er} degré)
Mme Geoconda RODAS, secrétaire du Proviseur
Mme Sophie CABIN, professeure (secondaire)
Mme Claire GABOTTO, professeure (secondaire)
M. Aurélien ZANDONA, documentaliste (secondaire)

**Représentants des parents d'élèves et des élèves du
second degré** :

Mme Paola MONCAYO, parent d'élève
M. Michel ROWLAND, parent d'élève
M. Michel ARNAUD, parent d'élève
Mme Maria Eugenia GONZALEZ, parent d'élève
M. Alejandro MOGRO, représentant des élèves
M. Alexander ORTEGA, représentant des élèves

Sont présents les membres suivants avec voix consultative :

M. Andrés BRAGANZA, trésorier de la Fondation La Condamine
M. Stalyn RUALES COROZO, Recteur équatorien
M. Santiago PAREDES, représentant des anciens élèves
Mme Priscille DE CORNINCK, personnalité qualifiée, Directrice de l'Agence française de développement
Mme Rosa DUARTE, personne qualifiée, Alliance française de Quito
M. François ANDRES, conseiller des Français de l'Étranger

Excusés :

Mme Marie Gabrielle CAVÉ, Présidente de la Fondation La Condamine
Mme Tannya BRICARD, conseillère des Français de l'étranger

Absents :

M. Yves DU PARC, conseiller des Français de l'Etranger

Le secrétariat de séance est accepté et assuré par Mme Marchive. La séance est ouverte à 17h30 par M. Le Proviseur.
Il y a 16 votants.

➤ **POINT N°1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Délibérations pour adoption : Votants : 16 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0

➤ **POINT N°2 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 22 NOVEMBRE 2022**

Délibérations pour adoption : Votants : 16 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0

➤ **POINT N°3 : PRÉSENTATION DU BUDGET 2023**

M. Wallyn rappelle que le budget a été voté et adopté au Conseil d'Administration le 28 novembre 2022. Il est présenté aux membres du conseil d'établissement.

- **Remarques générales** : c'est un budget construit sur la base d'un retour en présentiel avec la reprise des sorties pédagogiques et une prévision de voyages scolaires. Le budget a été construit sur une projection prudente par rapport à l'objectif. Le tableau des effectifs montre une nette baisse des inscriptions en petite section. Après la pandémie, les parents ont tendance à inscrire leurs enfants en MS ou GS. C'est pour cela que nous avons fait le choix de soutenir le projet des classes multi-âges, projet attractif avec 15 élèves par classe. L'année prochaine, on prévoit 1400 élèves.
- Intervention du proviseur. Celui-ci précise que le tableau s'est construit sur la base d'une moyenne pondérée sauf pour les PS.
- La crise mondiale qui succède à la pandémie s'accompagne d'une hausse des prix. Le taux d'inflation prévu en Equateur est de 4%. Le lycée prévoit donc une hausse des tarifs de 3.2% pour couvrir les frais de fonctionnement.
- La fondation a demandé à ce que le tarif de PS s'aligne sur les autres niveaux de maternelle. Il n'y a pas de logique à ce qu'il soit différent.
- **Les recettes** : création d'une ligne pour la section internationale. Il est prévu une ouverture en 6ème l'année scolaire prochaine. Rentrée brute de 10 millions.
- A cela il faut enlever les bourses équatoriennes, les remises de frais de scolarité pour les employés, les bourses d'excellence destinées aux deux élèves du système équatorien retenus chaque année pour intégrer le lycée français.

- Question de M. Rowland : pourquoi voit-on un 0 sur la ligne des bourses françaises ? Les bourses françaises sont financées par l'Etat.
- Question de Mme Cabin : Que devient l'argent non utilisé des bourses équatoriennes ? Il entre dans le fond de roulement.
- Question de M. Michel : sur quelles sources vous appuyez-vous pour affirmer que l'inflation en Equateur sera de 4%, car elle devrait être très modérée au contraire. M. Wallyn répond que les taux d'inflation dans les pays autour de l'Equateur sont beaucoup plus élevés. (Pérou 14%, Colombie 6%)

- **Les dépenses** : la principale dépense du budget est la masse salariale des employés locaux. Elle a augmenté car après la pandémie, il a fallu recruter pour assurer un retour en présentiel.
- Question de M. Zandona : pourquoi il y a eu des licenciements si le lycée a recruté après ? Les recrutements récents coûtent moins chers que les salaires versés aux anciens contrats.
- Question de Mme Gonzalez : pourquoi le budget de l'infirmerie est en baisse alors que nous sommes dans une situation grave d'épidémie de grippe ? la ligne de l'infirmerie concerne les médicaments uniquement.
- Question de Mme Moncayo : quels sont les types de contrats qui entrent dans la dépense internet ? Il s'agit du contrôle des alarmes périmétrales, l'alarme incendie,
- Question de M. Rowland : est-ce que le lycée paie un loyer à l'Ambassade ? oui pour un terrain qui lui appartient. Pourquoi la dépense en avocats s'élève-t-elle à 250000 dollars ? dans cette somme sont compris tous les contrats : notaires, avocats. C'est une obligation car l'Equateur est un pays procédurier et il est important de faire valider tous les documents par des personnes habilitées avant de les publier.
- Question de Mme De Corninck : la ligne de dépense des frais de gestion des résidents est en baisse, cela veut-il dire qu'il y aura moins de résidents ? non c'est plutôt une meilleure prévision par rapport à l'année dernière.
- Question de M. Rowland : comment calculez-vous le taux de change ? nous prenons le taux de chancellerie.
- Question de M. Michel : à quoi correspond les 220000 dollars du projet immobilier ? il s'agit de la demande de prêt et l'étude d'architecte.
- Est-ce que l'AEFE a offert une aide pour honorer le loyer du terrain ? non l'AEFE a fourni une enveloppe pour soutenir les parents en difficulté à travers une augmentation du nombre de bourses équatoriennes.
- Question de M. Rowland : le lycée peut-il acheter le terrain ? cela n'a pas d'intérêt car le loyer n'est pas élevé par rapport au prix d'achat. C'est une zone chère.
- Pour commencer la construction du primaire, il faut prévoir un autofinancement de 720000 \$ et pouvoir rembourser 350000\$ pour la maternelle.
- Remarque de M. Michel : j'ai une source qui prévoit une inflation à 1.4%. L'ensemble des lycées privés de Quito ont prévu une augmentation de 5%.

➤ **POINT N°4 : PRÉSENTATION DES DATES DE VOYAGES SCOLAIRES**

Projection et commentaire du tableau de présentation des voyages scolaires prévus pour l'année 2023.

- Question de M. Michel : demande de précision sur l'échange ADN solo et duo. L'échange solo veut dire que les deux correspondants séjournent dans les familles respectives de leur correspondant au même moment si bien qu'ils ne sont jamais ensemble tandis que les duos se retrouvent chez l'un et chez l'autre et se rencontrent.

- Question de Mme Gonzalez : pourquoi le voyage des cycles 4 avec M. Marouzet prévoit si peu d'élèves (6). C'est un format imposé par l'AEFE, soit 2 élèves par niveau.
- Question de Mme Tschamser : y a-t-il un échéancier des voyages scolaires ? oui il y en a eu un au secondaire. Au primaire, il était difficile de prévoir des voyages en France compte-tenu du nombre de voyages au secondaire.
- Remarque de M. Rowland : il est important pour les parents qu'ils puissent connaître par anticipation les dates du voyage d'échange ADN pour pouvoir s'organiser.
-
- Mme Demaret répond que c'est un échange mondial et que l'AEFE doit, dans un premier temps, recevoir toutes les réponses des lycées impliqués dans cet échange et, dans un deuxième temps, faire fonctionner un algorithme qui calcule les regroupements possibles entre les élèves.

➤ **POINT N°5 : QUESTIONS DIVERSES**

- Question de Mme Gonzalez : est-ce que dans le cas d'une épidémie de grippe, les cours pourront être en hybride ?

La réponse est non à moins que le COE national prévoit une fermeture du lycée. Pour des absences normales, les professeurs postent du travail sur Pronote. C'est la réglementation qui s'applique en France et en Equateur.

-Questions des enseignants :

- 1- Est-ce que les compte-rendu des conseils d'établissement peuvent être affichés en salle des professeurs ?

Réponse : oui la réglementation le prévoit.

- 2- Au cours d'une réunion plénière du début de l'année, il a été dit qu'une nouvelle grille des salaires locaux était en gestation. Depuis, les personnels locaux sont dans l'attente d'être intégrés aux discussions.

Réponse : pour relancer le travail de réflexion sur l'acte transactionnel, il faut une première validation du conseil d'administration. Il s'agit de mieux prendre en compte les diplômes des personnels en s'inspirant de ce qui se fait dans la fonction publique.

Est-il possible qu'un échéancier fiable, clarifiant les étapes de décision et intégrant les personnels concernés, soit diffusé à l'échelle de l'établissement ?

Réponse : fin mars, une présentation est prévue pour les personnels et un vote définitif, en juin, sera proposé au conseil d'administration.

- Question de Mme Auvray : y aura-t-il un vote ?

Réponse : ce sera plutôt un travail de réflexion avec les représentants des personnels. Les titulaires non-résidents seront-ils pris en compte ? oui, le lycée souhaite disposer de personnel formé.

- Question de Mme Cabin : est-ce que l'association des travailleurs sera invitée dans la réflexion commune ?

Réponse : oui c'est justement avec cette association que le travail sera mené dans un souci de dialogue social.

- 3- Les enseignants du secondaire doivent mener une troisième rencontre Parents/ Professeurs sur la période du premier trimestre, deux remises de bulletins ont été organisées à quelques semaines d'intervalles, et sans pour cela éviter des rendez-vous individuels pour les parents absents ou qui n'ont pas pu voir les professeurs désirés. Une réflexion peut-elle être menée pour diminuer cette sensation des enseignants d'être tiraillés entre leur souhait d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages et leur obligation de réunions ?

Réponse : en réponse à cette question, le proviseur projette l'article 912-1 du code de l'éducation. Il fait remarquer en tout premier lieu que le président Macron a donné un objectif à l'AEFE de doubler les effectifs d'ici 2030 dans le réseau AEFE et de former les professeurs à travers des IRF.

Il reprend la lecture des préconisations prévues par le Ministère de l'éducation concernant les rencontres parents- professeurs. En France, une rencontre parents-professeurs de remise de bilans intermédiaires de compétences est prévue à mi trimestre et une réunion de remise des bilans trimestriels lui fait suite. Le proviseur rappelle que les professeurs reçoivent une indemnité ISOE avec un montant fixe de 1256 euros et un montant modulable selon le niveau dans lequel on enseigne, soit 1289 euros de la 6ème à la 4ème ; 1475 euros de la seconde à la première et 937 euros pour la terminale.

Dans le cas du lycée, trois réunions ont été prévues de septembre à décembre, ce qui ne semble pas une exagération.

- 4- Le nombre de réunions auxquelles les enseignants ont participé sur ce premier trimestre ont suscité, chez une majorité : fatigue, emplois du temps chargé en journée (ex : pause déjeuner affectée), débordement sur le temps extra-professionnel, manque de temps de préparation de cours et de suivi d'évaluation des élèves. Une réflexion peut-elle être menée pour diminuer cette sensation des enseignants d'être tiraillés entre leur souhait d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages et leur obligation de réunions ?
- 5- En permanence des projets, liés à de l'événementiel (journées portes ouvertes, semaines des lycées français du monde, 55 ans...) sont lancés, les enseignants sont incités à y participer activement. Une réflexion peut-elle être menée pour diminuer cette sensation des enseignants d'être tiraillés entre leur souhait d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages et leur incorporation dans la politique de communication et de relation extérieure, développée par l'établissement ?

Réponse : M. le Proviseur souhaite répondre aux deux questions. Pour cela, il rappelle et projette des extraits du référentiel des compétences professionnelles des enseignants qui figurent dans l'article 2 du B.O du 30 juillet 2013 :

Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

NOR : MENE1315928A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2013/7/1/MENE1315928A/jo/texte>

[JORF n°0165 du 18 juillet 2013](#)

Texte n° 4

"11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Cœuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement. "

Madame Demaret indique que les réunions hebdomadaires de suivi des élèves se font sans professeur avec la conseillère d'éducation. Quand il est nécessaire de mettre en place des suivi (PAP, PPS), le professeur principal est présent mais celui-ci reçoit une indemnité. Au primaire les conseils de cycle et des maitres sont pris sur les 108 heures dues par les enseignants.

Le proviseur lit un extrait de la lettre de mission d'un résident dans laquelle l'AEFE demande une participation active des enseignants et qu'ils soient partie prenante des événements culturels qui se produisent au sein des lycées français. M. Ruales lit un extrait du contrat d'un personnel de droit local dans lequel il est précisé qu'il y a obligation d'assister aux événements culturels.

- Remarque de Mme Gabotto : il ne s'agit pas d'opposer notre engagement comme professeur auprès des élèves et le nombre de réunions. Les projets AEFE prennent du temps et représentent une surcharge de travail par rapport aux cours et au programme.

- Remarque de Mme Cabin : les professeurs du lycée La Condamine sont très engagés. Les projets AEFE sont nombreux et se surajoutent. Les contrats locaux le prennent comme une injonction par peur de perdre leur travail.

Réponse : le proviseur indique qu'il n'y aucune obligation à participer à tous les projets. Y a-t-il eu des injonctions de la part de la direction ?

- Remarque de Mme Tschamser : l'AEFE ne pourrait-elle pas diffuser les thèmes des projets plus tôt afin que les enseignants s'organisent ?

Réponse : les thèmes ont été diffusés le plus tôt possible. Par ailleurs, la maternelle n'a pas été sollicitée. La directrice du Primaire indique que la présence des professeurs à la journée des Portes ouvertes était sur la base du volontariat et a été rémunérée. Le proviseur ajoute qu'en

France, la journée de solidarité couvre ce type d'événement et que les professeurs ne sont pas payés.

-Mme Gabotto précise que l'indemnité ISOE est versée aux résidents.

- 6- Des solutions peuvent-elles être trouvées sur les problèmes d'organisation spatiales et sonores présentées ci-dessous ? les collégiens ont jusqu'à sept salles différentes par jour de nombreuses classes ne peuvent pas bénéficier d'une continuité d'accès à des supports pédagogiques (ex : dictionnaires dans les salles, affichages pédagogiques construits par la classe ou fondamentaux à un enseignement...) la nouvelle sonnerie applique des doublons (entrée et sortie de cours). Cela entraîne que certains cours durent 55 minutes et d'autres 50 minutes (7h45-8h50, sonnerie, re-sonnerie, 8h55-9h35)

Réponse : Mme Demaret signale que la répartition des classes est établie selon deux critères : les classes flexibles et la conservation, pour le professeur, de la même salle. Or, le manque de salles au secondaire ne permet pas de prévoir des pôles disciplinaires. Il faut donc choisir entre la conservation des salles pour les professeurs ou les élèves. Les professeurs doivent se concerter à nouveau.

Mme Demaret fait remarquer que les interclasses seraient problématiques si les élèves restent dans la même salle car il y aurait un défaut de surveillance. Enfin elle ajoute que l'année prochaine, il y aura deux divisions en plus.

-Remarque de Mme Gabotto : les nombreux changements entraînent beaucoup de perte de temps pour les élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'établissement

Mme Bérengère MARCHIVE



M. Jérôme SABATIER-CRUEISE

